

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline St-Pierre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/28e4d0b6db93b1b9a7d9a2b5>

Date d'obtention : 2021-04-22 16:17:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étapes préliminaires :

Parler à l'auteur du signalement et à la victime (rassurer).

Évaluer : cueillette d'informations (grille).

Vérifier les informations.

Si Malveillant ou criminel : Police et ne pas contacter l'instigateur.

Rencontrer l'instigateur (Étapes préliminaires) et évaluer si c'est un cas malveillant ou impulsif.

Appliquer les étapes reliées au cas en suivant l'aide-mémoire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut se référer à l'aide mémoire afin d'appliquer correctement les étapes.

Il faut agir rapidement pour établir si c'est un cas de malveillance ou si c'est impulsif.

Il faut rassurer la victime et/ou la personne qui signale pour la mettre en confiance. Il est très important de respecter la confidentialité et il ne faut surtout pas regarder les images/vidéos. Dans le cas de malveillance, il faut immédiatement contracter le service de police et collaborer avec eux.

Dès qu'il s'agit d'un acte criminel, qu'il soit malveillant ou impulsif, il faut contacter la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

C'est l'étape 4 qui me semble la plus délicate, car elle implique l'instigateur. Je crois que ce ne doit pas être évident de démystifier le vrai du faux.